



Syndicat des Personnels  
du Réseau International du Ministère  
de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12  
[sprim-fo@dgtresor.gouv.fr](mailto:sprim-fo@dgtresor.gouv.fr) - Tél. : 01.53.18.83.03 - [www.sprim-fo.org](http://www.sprim-fo.org)

## **Revue de presse du 4 avril 2023**

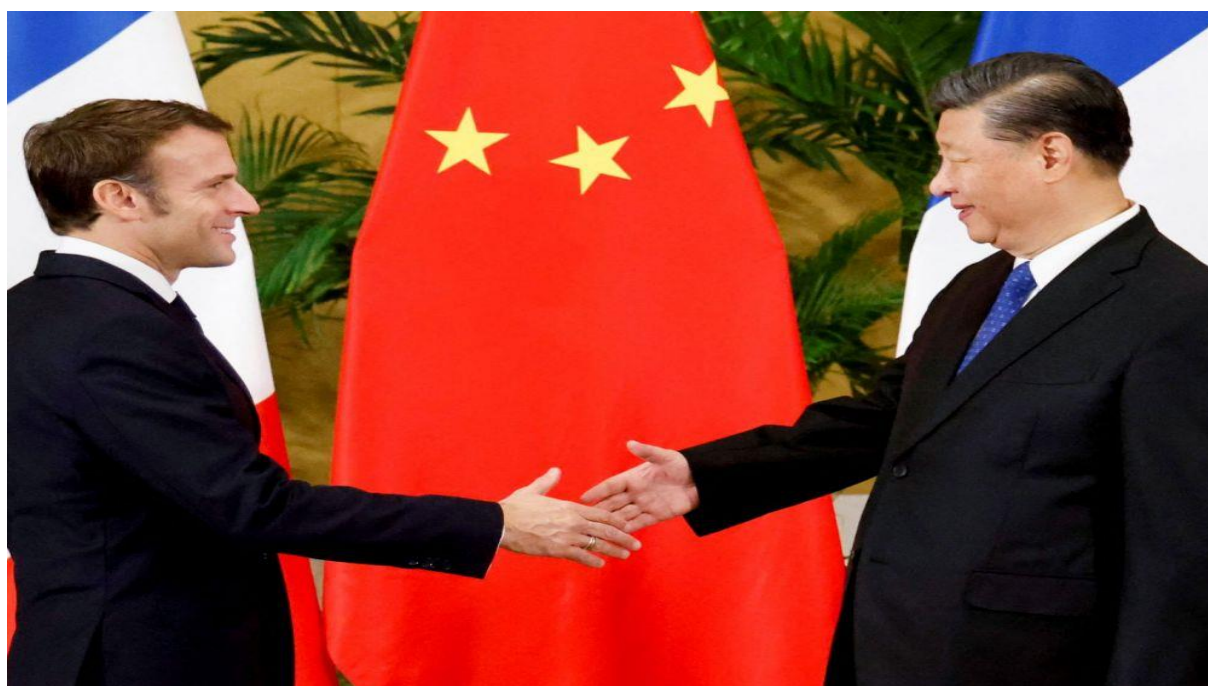
### **Presse – Actualités**

- [Macron en visite à Pékin : le casse tête chinois des Européens - Challenges](#)
- [Industrie verte : les prémices du futur texte de loi présentées à Bercy - Challenges](#)
- [Climat social, blocage politique : l'attractivité française fragilisée – La Tribune](#)
- [Alexandre Grosse : “Le budget vert met en lumière la complexité de la décision publique” – Acteurs Publics](#)
- [Non, les billets pour les JO 2024 ne sont pas un privilège de riche – The Conversation](#)
- [Crédit immobilier : le gouvernement prêt à assouplir certains critères d'octroi – Les Echos](#)
- [Nouveau coup de pouce budgétaire du gouvernement aux Armées - Les Echos](#)

# ARTICLES DE PRESSE

## Macron en visite à Pékin : le casse tête chinois des Européens - Challenges

**EDITORIAL.** La France et l'Europe ne veulent pas s'aligner sur les positions américaines face à la Chine. L'équilibre est pour le moins délicat alors que, depuis l'agression russe en Ukraine, les 27 sont toujours plus dépendants des Etats-unis pour leur sécurité et pour leurs approvisionnements énergétiques, estime notre éditorialiste Marc Semo.



Le président français et celui chinois en novembre 2022.  
AFP / POOL

Pendant les trois décennies du triomphe de la globalisation, les relations des Occidentaux, notamment des Européens, avec Pékin se sont fondées sur le triptyque d'une Chine considérée à la fois "partenaire, concurrente et rivale". Partenaire, elle l'est en matière commerciale et pour son rôle dans les grandes problématiques mondiales communes, par exemple la lutte contre le réchauffement climatique. C'est une concurrente pour l'économie et la technologie. Mais elle représente aussi une rivale systémique affirmant son propre modèle de valeur qui se veut alternatif à celui de la démocratie libérale occidentale. L'agression russe contre l'Ukraine et la "neutralité bienveillante" chinoise vis-à-vis de la Russie ont changé la donne même si le mouvement était déjà amorcé depuis quelques années. Les Américains considèrent toujours plus clairement la Chine comme une menace, voire la principale, et ils en tirent désormais toutes les conséquences.

## Ne pas isoler la Chine

L'approche des Européens est différente, voire à certains égards opposée. La Chine est certes aussi pour les 27 un sujet central, en toile de fond de la plupart des sujets abordés lors du sommet des 23 et 24 mars. Mais ils ne veulent surtout pas l'isoler. Une "amitié" même sans "limite" comme celle proclamée entre Xi Jinping et Vladimir Poutine juste avant l'invasion de l'Ukraine et reconfirmée lors de la visite du leader chinois à Moscou le 22 mars, n'est pas une alliance et, a fortiori, pas une alliance militaire.

En se fondant sur cette certitude, alimentée en outre par la dissymétrie grandissante des intérêts économiques de ces deux pays, des états européens, à commencer par la France et l'Allemagne, espèrent pouvoir séparer la Chine de la Russie- ou du moins limiter leur rapprochement.

C'est tout le sens de la visite à Pékin début avril d' Emmanuel Macron accompagné de la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen. Quelques jours plus tôt, le premier ministre espagnol Pedro Sanchez était dans la capitale chinoise.

Un an après le début de la guerre d'Ukraine, le soutien de la Chine à la Russie n'a pourtant pas faibli, même si elle s'est jusqu'ici bien gardée de lui livrer du matériel militaire.

L'image de la Chine a pourtant totalement changé dans les opinions publiques européennes où elle est désormais perçue comme un danger, y compris dans certains des pays de l'Europe orientale et des Balkans un moment séduit par les offres pékinoises.

Mais les principales puissances économiques de l'Union, continuent à ménager Pékin au nom du réalisme économique. "Ce triptyque [ partenaire- concurrente- rivale] est efficace, nous devons lui rester fidèle", rappelait encore il y a quelques jours le chancelier allemand Olaf Scholtz. Les divergences sur la politique chinoise se font donc toujours plus évidentes entre les deux rives de l'Atlantique.

## Défi et menace pour les Européens

On l'avait d'ailleurs constaté lors du dernier sommet de l'Otan dont les conclusions définissaient la Chine comme "un défi systémique", formule quelque peu édulcorée par rapport à celle de "menace systémique" que voulait d'abord imposer l'administration Biden. Les pressions des Etats-unis se font toujours plus fortes afin d'embarquer l'Europe dans leur politique "d'endiguement" vis-à-vis de la Chine, stratégie théorisée dès le début de la guerre froide qui visait à tisser des réseaux d'alliance afin d'empêcher l'expansion de l'Urss. C'est dans cette logique que Joe Biden a organisé le 29 mars un "sommet des démocraties", le deuxième du genre, tout aussi virtuel que le précédent en décembre 2021, avec quelque 121 pays qui ne sont pas tous exemplaires en la matière.

Si l'ensemble des Etats membres de l'Union à l'exception de la Hongrie, étaient représentés au sommet, une partie des Européens, notamment Paris, ont marqué leur différence. Ils ne veulent pas s'aligner sur les positions américaines sans pour autant vouloir être équidistant entre Washington le grand allié et... Pékin.

L'équilibre est pour le moins délicat alors que, depuis l'agression russe en Ukraine, les 27 sont toujours plus dépendants des Etats-unis pour leur sécurité et pour leurs approvisionnements énergétiques. "Les Etats – Unis veulent que l'on choisisse notre camps. Washington et Pékin ont une vision binaire du monde. Le risque est de voir s'instaurer une logique de blocs : les Etats -unis et l'Union Européenne contre la Russie et la Chine", expliquait au Monde Sébastien Maillard, directeur de l'Institut Jacques Delors soulignant que "Poutine n'attend que ça".

Miser sur le dialogue avec la Chine pour éviter - ou du moins ralentir - la bipolarisation du monde, voilà une gageure. N'est-ce pas reproduire la politique qui fut menée en vain pendant des années vis à vis du Kremlin?

L'interdépendance croissante des économies et les effets bénéfiques du doux commerce étaient censés rapprocher toujours plus la Russie de l'Occident. Ou, à tout le moins, apaiser ses appétits. Les avertissements de la Pologne comme des Etats Baltes et des autres pays qui furent sous la botte soviétiques n'étaient guère pris au sérieux à l'Ouest. Aujourd'hui ce sont eux qui face à la Chine prennent à niveau des positions dures au diapason de celles de Washington.

## **Diplomatie chinoise VS anarchisme de Poutine**

"La rencontre de Moscou entre Xi Jinping et Vladimir Poutine devrait inciter les Européens à ouvrir les yeux ; la Chine n'a pas joué un rôle de médiateur et elle est ouvertement en faveur de la Russie", rappelait le premier ministre letton Arturs Krisjanis. Si ces deux dirigeants ont la même volonté de remettre en cause la domination, et notamment américaine sur le monde, leurs méthodes et surtout leurs calendriers restent très différents. La Chine s'investit à fond dans le système onusien dont elle a beaucoup bénéficié depuis trente ans. "Elle tente de le changer de l'intérieur en fonction de ses intérêts dans une approche révisionniste", écrit dans une étude de l'Ifri le chercheur Bobo Lo soulignant les différences avec "l'approche destructrice et anarchique d'un Vladimir Poutine". Pourtant malgré l'enlisement des offensives russes et les rodomontades nucléaires du Kremlin, le partenariat tient toujours et pourrait même se renforcer. La Chine s'accommoderait fort bien d'une guerre longue qui détourne l'attention américaine de l'Asie, accroît le ressentiment russe contre l'Occident et, surtout, rend la Russie toujours plus dépendante de son soutien économique. Pékin a néanmoins beaucoup plus à perdre que Moscou dans l'instabilité mondiale créée par ce conflit. Face à la politiquement "d'endiguement" menée par Washington à son encontre, la Chine tente de renouer avec les Européens à la fois pour fissurer le bloc occidental et relancer son économie.

Les "loups combattants", ces très agressifs ambassadeurs chinois, se font désormais patelins. Le président chinois se présente en homme de paix, parraine un accord irano-saoudien, propose un plan de paix pour l'Ukraine qui fait la part belle aux positions russes et se pose en porte parole du "sud global." Les Européens, à commencer par Emmanuel Macron, font le pari de le prendre au mot, même si la politique de Pékin vis à vis de Taïwan continue de se durcir.

\* \* \*

## **Industrie verte : les prémices du futur texte de loi présentées à Bercy - Challenges**

Financement des bilans carbone ou de la dépollution des friches industrielles, épargne privée "verte": élus et industriels ont présenté lundi une série de propositions pour bâtir le futur projet de loi sur "l'industrie verte" que le gouvernement souhaiterait déposer avant l'été.

Elus et industriels ont présenté aujourd'hui, à Bercy, 29 propositions issues des cinq groupes de travail mis en place entre eux pour élaborer un texte de loi destiné à favoriser une

réindustrialisation décarbonée du pays. Tout en combattant le réchauffement climatique, la pollution et l'étalement urbain, il s'agit aussi de lutter contre la compétitivité accrue des Etats-Unis depuis l'annonce du plan anti-inflation de Joe Biden.

La mise en oeuvre de ce texte, qui vise à encourager l'emploi industriel --notamment chez les femmes-- et à raccourcir les procédures d'autorisation d'implantation de sites, devra se faire "à coûts nuls pour les finances publiques", a prévenu Bercy en amont. Il table notamment sur une réallocation des fonds non utilisés dans le plan d'investissement France 2030 sous forme de subventions ou de crédits d'impôts permettant aux industriels de se décarboner. Les nouveaux secteurs à encourager sont les batteries, métaux, électrolyseurs d'hydrogène, pompes à chaleur, nucléaire de nouvelle génération, photovoltaïque et éolien, capture du carbone, semi-conducteurs et réseaux électriques.

## **Des binômes député-industriel pour aiguiller le texte de loi et les allègements fiscaux incitatifs**

Pour financer ces mesures sont notamment envisagés un allègement d'avantages fiscaux, via le relèvement de certains taux réduits de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ou du malus sur les véhicules les plus polluants, et la suppression du doublement des aides du crédit impôt recherche (CIR) pour les jeunes docteurs. Des produits pour flécher l'épargne privée vers des projets écologiquement vertueux sont également proposés. Lors de ses voeux, en janvier, Bruno Le Maire avait bien précisé qu'il s'attacherait à "créer un environnement fiscal plus attractif pour l'industrie verte". Ce à quoi les industriels avaient réagi avec prudence. Le directeur général de l'Alliance industrie du futur Jean-Marie Danjou estimant même qu'il était "important que ce point soit mentionné, mais il faudra en savoir davantage sur la manière dont cette volonté fiscale va se concrétiser". Les dirigeants d'entreprises manufacturières ont donc pris les devants, chaperonnés par des élus de la majorité.

Car, si le texte sera bien un projet de loi du gouvernement, ce sont des binômes de députés et de chefs d'entreprise qui ont défriché le terrain. Plusieurs élus ont été à la manoeuvre ces derniers mois: cinq députés du camp présidentiel (Astrid Panosyan, Mathieu Lefevre et Damien Adam, députés Renaissance respectivement de Paris, du Val-de-Marne et de Seine-Maritime, Marie-Agnès Poussier-Winsback, députée Horizons de Seine-Maritime, et Bruno Millienne, député MoDem des Yvelines) ainsi que la maire (Horizons) de Montceau-les-Mines Marie-Claude Jarrot, sous la houlette du président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée Guillaume Kasbarian (Renaissance). Le camp présidentiel, qui ne dispose pas de la majorité absolue au Palais-Bourbon, devra convaincre au-delà de ses bancs pour faire adopter le texte, la Première ministre Elisabeth Borne s'étant engagée à ne plus recourir au 49.3 en dehors des textes budgétaires.  
(avec AFP)

\* \* \*

## **Climat social, blocage politique : l'attractivité française fragilisée – La Tribune**

Les mouvements sociaux qui secouent la France écorcent son image auprès des touristes et des investisseurs, au risque d'effacer les récents progrès en matière d'attractivité, déjà affaiblie par les prix de l'énergie.



Emmanuel Macron, lors du sommet Choose France 2022. (Crédits : Reuters)

« *Le chaos règne en France* », titrait sans ambages *The Times* le 25 mars, cliché apocalyptique d'une rue de Paris noyée sous les débris en flamme à l'appui. La presse internationale, y compris économique, n'a rien manqué des grèves et de la violente contestation soulevée par la réforme des retraites et son passage sans vote. Si certains articles exagèrent l'agitation dans la rue, l'image de la France hors de ses frontières en pâtit inévitablement, en premier lieu des touristes.

« *Il y a un impact sensible sur notre activité depuis deux semaines, en termes d'annulations et de baisse des réservations. Ce qui compte en matière de tourisme, c'est la perception. Les images, même si elles sont parfois déformées dans les médias étrangers, et les blocages des transports dissuadent certains touristes de venir* », regrette Dominique Marcel. Le président de l'alliance France Tourisme aimerait à ce titre que le gouvernement rassure davantage les voyageurs sur l'état de la France.

### **« Les investisseurs sont sensibles à ce qu'il se passe dans la rue »**

Comme les touristes, les mouvements sociaux sont aussi très observés par les milieux d'affaires. « *Les investisseurs sont sensibles à ce qu'il se passe dans la rue. Pour l'instant, ils ne paniquent pas. Il y a une forme d'habitude et de résignation au climat social bouillonnant. Mais cela les inquiète et les préoccupe* », rapporte Marc Lhermitte, associé du cabinet EY, de ses récentes discussions avec des décideurs étrangers.

L'étude de la chambre de commerce franco-américaine (AmCham) [parue en février](#) confirme une dégradation de la perception de notre pays dans les cercles économiques outre-Atlantique, laquelle reste largement meilleure qu'il y a une décennie.

Les investisseurs susceptibles de recommander la France comme une destination où s'implanter sont toutefois de moins en moins nombreux, en raison d'un « *climat social perturbé ces derniers mois, avec des revendications salariales et des grèves importantes dans différents secteurs comme la pétrochimie ou la fonction publique* » à quoi s'ajoute « *une certaine instabilité des réglementations* ». L'AmCham tempère ce mauvais signal en rappelant que les atouts historiques de la France tels que « *sa position géographique, sa main d'œuvre qualifiée et sa recherche* » demeurent.

L'attractivité française ne devrait donc pas s'effondrer dans le prochain baromètre d'EY à paraître en mai. Marc Lhermitte n'anticipe pas de recul des chiffres d'investissements étrangers dans l'économie française. La Macronie scrute ces données comme un indicateur clé du succès de sa politique économique. Depuis trois ans, la France reste le pays qui a attiré en Europe le plus d'investissements sur le vieux continent. Leur nombre s'affiche en croissance depuis 2016 continue à l'exception du Covid.

## **Emmanuel Macron affaibli « au pire moment**

»

« *La dynamique des dernières années initiée depuis 2016-2017 tient aux difficultés de nos voisins, à savoir le Brexit au Royaume-Uni, le plein-emploi et la hausse des coûts industriels en Allemagne, qui valorise mieux la France relativement, ainsi qu'aux réformes menées sur le travail et la fiscalité : baisse de l'IS, des charges sur les bas salaires et des impôts de production* », analyse Marc Lhermitte qui note toutefois que « *la France n'a fait qu'une partie du chemin* » et n'est parvenue qu'« *à un niveau de compétitivité acceptable* ».

La dynamique de l'attractivité va-t-elle s'essouffler, comme l'élan réformateur d'Emmanuel Macron depuis le début de son second mandat ? L'auteur du baromètre EY l'appréhende, et déplore de voir le gouvernement français politiquement affaibli à un « *très très mauvais moment* ». La crise sociale vient en effet couronner la montagne difficile que doit surmonter l'économie française.

## **La dette française dans le sillage des marchés financiers**

Son industrie subit la concurrence redoutable du *made in USA*, dopée par des prix de l'énergie jusqu'à six fois moins chers et des subventions massives de la Maison Blanche aux industries vertes. Les multinationales européennes et françaises (Stellantis, Engie...) injectent des milliards de dollars dans des usines de l'autre côté de l'Atlantique. Autant d'opportunités de réindustrialisation manqués pour



l'Hexagone et ses voisins. « *On aurait pourtant besoin d'une France convaincante au niveau européen, pour arracher un programme de riposte à l'IRA (Inflation Reduction Act, la loi protectionniste de Joe Biden)* », note Marc Lhermitte.

Les marchés financiers se tiennent aussi en embuscade, et pourraient sanctionner la difficulté de la France à mener une réforme des retraites qui ne fait que l'approcher des standards de l'OCDE. A commencer par les taux sur sa dette. « *Si la réforme est maintenue et que les blocages politiques et sociaux se poursuivent dans un scénario de pourrissement, cela va nuire à notre crédibilité internationale. Si la réforme est annulée, cela donne l'image d'un pays irréformable. Dans les deux cas, il y aura une tension sur les taux souverains* », avertit l'économiste Marc Touati, du cabinet ACDEFI.

Paul Marion

\* \* \*

## **Alexandre Grosse : “Le budget vert met en lumière la complexité de la décision publique” – Acteurs Publics**

L'adjoint à la directrice du budget explique le fonctionnement et l'intérêt du budget vert, annexé depuis 2020 au projet de loi de finances. Il permet à la fois de “*rendre plus visibles et lisibles les actions du budget de l'État au bénéfice des politiques environnementales*”, mais aussi de montrer “*que des interventions publiques peuvent avoir des effets défavorables, sur l'environnement en l'occurrence, ce qui est rarement pointé aussi clairement*”, souligne Alexandre Grosse.



**Quels sont les éléments qui ont guidé le choix de créer le “budget vert”, dont 3 éditions ont déjà été présentées ?**

Il est issu d'une initiative conjointe de l'OCDE [*l'Organisation de coopération et de*



*développement économiques, ndlr]* et du gouvernement, fin 2017, à l'occasion du "One Planet Summit" de Paris, initiative ensuite soutenue par notre Parlement. Le contexte économique et social de 2018-2019 a ensuite conforté l'intérêt d'un tel outil et d'une grande transparence sur l'utilisation des ressources environnementales, pour rendre plus visibles et lisibles les actions du budget de l'État au bénéfice des politiques environnementales. L'intérêt du budget vert est encore plus net aujourd'hui, alors que la politique budgétaire est appelée à être mobilisée au bénéfice des transformations et de la planification écologiques, de manière à les mesurer et surtout à les mener efficacement. Dans ce cadre, le budget vert apparaît comme la composante centrale d'un nouvel arsenal d'instruments de politiques publiques dont nous avons besoin pour évaluer, programmer et planifier les politiques publiques à impact environnemental.

### **Il y a aussi le contexte de crise énergétique...**

Nous avons déjà directement utilisé le budget vert pour construire le plan de relance en 2020. Le prochain budget vert va en effet rendre compte des mesures budgétaires mises en place au cours de l'année 2022 pour soutenir les particuliers et les entreprises face à la forte augmentation des coûts de l'énergie, comme les boucliers tarifaires ou les remises sur les prix des carburants. Ces réponses étaient nécessaires à court terme. Il n'en demeure pas moins qu'au sens du budget vert, elles ne sont, pour la plupart d'entre elles, pas favorables à l'environnement, et même cotées comme défavorables ou brunes. Parallèlement, les budgets verts 2022 et 2023 voient augmenter des crédits d'investissements favorables à l'environnement, par exemple grâce au plan "France 2030", ou encore en matière de rénovation énergétique des bâtiments.

### **Le budget vert apparaît comme la composante centrale d'un nouvel arsenal d'instruments de politiques publiques.**

### **L'État était-il assez "mature" pour disposer d'un tel outil ?**

Tous les pays et la plupart de nos concitoyens se posent les mêmes questions. La prise de conscience des problématiques environnementales est donc la même partout, et les gestionnaires publics sont en première ligne. Pour mener à bien, avant d'autres pays, le projet du budget vert, la France disposait d'un atout : la manière

dont le budget de l'État est structuré et présenté depuis la Lof, avec beaucoup d'informations de qualité qui rendent compte de chacune des dépenses de l'État, par missions, par programmes, par actions. Pour reprendre votre terme, c'est une forme de "maturité" budgétaire. Tous les pays sont loin d'avoir une telle nomenclature budgétaire, qui est devenue assez facilement intelligible.

### **Que contient précisément le budget vert ?**

Le budget vert est la première partie du "Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État", publié chaque année depuis 2020, joint au projet de loi de finances. Les deux autres parties sont également très riches : la deuxième présente l'ensemble des financements de la transition écologique ; la troisième est un focus sur la fiscalité environnementale. Le budget vert est fondamentalement une classification, une - cotation de l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales de l'État, sur trois années, selon leur impact environnemental. Ces dépenses y sont classées en 4 types en fonction de leur impact : favorables, neutres, défavorables ou mixtes. Cette évaluation se fait au regard de chacun des 6 grands objectifs environnementaux : la lutte contre le changement climatique ; l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ; la gestion de la ressource en eau ; la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques ; la lutte contre les pollutions ; et enfin, la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

### **L'impact environnemental du fonctionnement "courant" de l'État y est également abordé...**

Effectivement, on y trouve un focus particulier sur les dépenses de fonctionnement courant des services de l'État (dépenses d'électricité, de carburant, de transport, etc.) exécutées les deux années précédentes. Cela permet ainsi de voir quelles sont les dépenses de l'État favorables ou non à l'environnement. Près de 3 milliards d'euros de dépenses ont ainsi été cotées en 2021, dont plus de la moitié de dépenses défavorables. Ce recensement est très utile pour mesurer les progrès dans le temps de services publics plus sobres et exemplaires.

## **Le budget vert met l'accent sur la transparence, mais qu'en est-il du volet "performance" ?**

Le budget vert regroupe l'ensemble des objectifs et indicateurs du budget de l'État qui se rapportent à la performance environnementale des politiques publiques. Par exemple, l'indicateur qui suit les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules, ou encore l'indicateur sur l'utilisation des pesticides. Nous avons en effet tenu à ce que ce volet "performance de l'action publique" figure en bonne place dans le budget vert, pour marquer que l'augmentation des crédits n'est pas la seule, ni forcément la meilleure manière d'accroître l'impact d'un dispositif. Renforcer son efficacité a parfois plus d'impact.

## **Le budget vert ne permet-il pas aussi de combler certaines lacunes des études d'impact des projets de loi, par exemple ?**

Le budget vert est un outil d'évaluation qualitative, et relativement "macro", à l'échelle du budget de l'État ; il ne prétend pas être un travail d'évaluation scientifique. Pour autant, la méthode utilisée pour le budget vert, rigoureuse et transparente, pourrait venir enrichir les études d'impact réalisées *ex-ante*, en tout cas leurs parties consacrées à l'impact budgétaire des mesures. Le budget vert pourrait également être utilisé à d'autres fins, par exemple dans le cadre des revues de dépenses, comme grille d'analyse pour sélectionner des thèmes intéressants pour ces revues dans l'objectif du "verdissement" du budget de l'État.

## **Une dépense peut avoir un impact favorable sur le climat mais défavorable sur la biodiversité.**

### **Comment la construction du budget vert se déroule-t-elle ?**

La construction du budget est, par essence, un travail interministériel, celle du budget vert l'est donc également. Mais en plus de Bercy et des directions les plus impliquées aux côtés de la direction du budget – la direction générale du Trésor et la direction de la législation fiscale –, le budget vert est véritablement une coproduction de 2 ministères, puisque nous travaillons depuis le début avec le ministère de la Transition écologique. Tout a débuté avec une mission conjointe de l'IGF et de l'IGEDD [*les inspections générales des Finances et de l'Environnement et du Développement durable, ndlr*] qui a permis de fixer les grandes lignes de la

méthodologie. Ce projet illustre également le fait que le rôle de la direction du budget n'est pas seulement de maîtriser la dépense et les finances publiques : nous sommes aussi très mobilisés sur la qualité de la dépense et son efficacité. Au-delà de nos deux ministères, il est désormais important que les autres ministères continuent à s'approprier ce budget vert lors de la construction et l'exécution de leurs budgets.

### **Quelle est la plus-value du budget vert ?**

C'est clairement une manière nouvelle de présenter le budget de l'État, qui complète les nombreuses informations déjà disponibles. Un des apports du budget vert est de mettre sur la table la complexité et la difficulté de la décision publique. Il montre que des interventions publiques peuvent avoir des effets défavorables, sur l'environnement en l'occurrence, ce qui est rarement pointé aussi clairement. Ce qui ne veut pas dire que de telles dépenses publiques ne sont pas justifiées : elles existent car elles poursuivent d'autres objectifs de politiques publiques, comme l'aménagement équilibré du territoire, la sécurité routière ou encore le soutien au pouvoir d'achat. Prendre des décisions budgétaires, c'est faire des choix et arbitrer parfois entre des objectifs en concurrence. Le budget vert met à ce titre vraiment en lumière cette complexité de la décision. Ces arbitrages valent même entre objectifs de politiques environnementales : par exemple, une dépense peut avoir un impact favorable sur le climat mais défavorable sur la biodiversité. Elle est alors classée comme "mixte". C'est le cas notamment quand vous construisez de nouvelles lignes de chemin fer.

### **Y a-t-il ainsi une véritable prise de conscience de la part des gestionnaires sur les enjeux environnementaux ?**

J'ai tendance à penser que les responsables et gestionnaires qui ont choisi le service public ont un sens aigu de l'intérêt général, une préoccupation pour la soutenabilité des politiques publiques, dans un sens à la fois budgétaire et environnemental. Cette population est donc déjà largement sensibilisée. Ce qui est sûr, c'est que le budget vert a une vraie fonction pédagogique en apportant une information qui n'était pas toujours connue des gestionnaires publics, y compris sur des crédits qu'ils gèrent.



## Non, les billets pour les JO 2024 ne sont pas un privilège de riche – The Conversation

auteur

---

1. **François Lévêque**  
Professeur d'économie, Mines Paris

Les réactions à la mise en vente des premiers billets pour Paris 2024 pourraient faire croire que la billetterie des Jeux olympiques est un attrape-gogo, une machine à exclure le peuple. « Ils nous prennent pour des gogols avec leur slogan de jeux populaires, les places sont réservées aux riches ». Pour éviter les jugements à l'emporte-pièce, un petit rappel des faits chiffrés et des principes économiques de l'émission de billets semble d'utilité publique. Parlons donc siège, coût, et prix. Nous verrons alors que ceux qui payent cher leur place financent les billets à petit montant.

Il ne faut jamais oublier que derrière les prix se nichent des coûts. Les dépenses du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) s'élèvent à environ 4 milliards d'euros. La réalisation des projets d'infrastructure, grands et petits, qui sont confiés à une structure ad hoc, Solideo, réclame un peu moins. Mais pour simplifier, faisons l'hypothèse qu'elle a une utilité hors des JO. Oublions donc ces dépenses qui n'ont pas besoin d'être recouvrées par la billetterie, les sponsors et les droits télévisuels, les trois sources de recettes du Cojop pour équilibrer ses dépenses.

Admettons aussi pour l'instant que chacune de ces sources participe aux dépenses du Cojop à hauteur de leur contribution à ses recettes totales, soit 31,8 % ou encore 1265 millions d'euros pour la seule billetterie. Avec cette clef de répartition et sachant que 13,4 millions de tickets seront mis en vente, le coût moyen par siège pour un spectacle sportif s'élève ainsi à environ 100 euros. Entendez ici par spectacle sportif, celui auquel donne droit un billet c'est-à-dire assister à une ou des épreuves simultanées, pour une date et un créneau horaire donnés.

Le raisonnement par siège permet de rappeler une particularité des spectacles dans une salle ou dans un stade : le coût du siège est grosso modo le même dans toute l'enceinte. Le fait qu'ils soient plus ou moins larges et confortables n'introduit pas un grand écart. Idem pour le fait qu'ils soient plus ou moins éloignés de la scène et offrent un angle de vue plus ou moins panoramique.

Notez que pour les JO le coût est aussi à peu près le même quelle que soit l'étape de la compétition : il ne coûte pas vraiment plus au Cojop d'organiser la finale du 100 mètres qu'une épreuve de qualification. Les athlètes n'étant pas rémunérés, la présence de vedettes internationales n'occasionne pas de dépenses supplémentaires significatives. L'hétérogénéité des sites où se déroulent les épreuves est finalement la principale cause de variation du coût du siège car ils présentent des jauges variées et occasionnent des dépenses d'exploitation variables.

## **Des budgets et des préférences hétérogènes**

La valeur d'un siège est en revanche extrêmement différente selon sa localisation dans l'enceinte et selon l'attrait du spectacle. D'où des tarifs très dispersés proposés à la vente des sièges. Ils s'échelonnent entre 25 euros et 980 euros soit un écart de 1 à 40. Rien à voir avec un écart des coûts même s'il était de 1 à 2 entre les bons et mauvais sièges par leur place ou de 1 à 10 entre les différents sites.

Le rapprochement entre les tarifs pratiqués et un coût moyen par siège de 100 euros conduit à observer que des billets ne peuvent être mis en vente à bas prix que si des acheteurs payent au prix fort.

Dit de façon plus précise, une surmarge est prélevée sur les billets à plus de 100 euros pour compenser les marges négatives de la vente de billets de moins de 100 euros. Concrètement, untel peut bénéficier d'un siège à 25 euros car 75 euros sont récupérés par la billetterie du Cojop auprès d'acheteurs plus fortunés.

Plus fortunés ou tout simplement mieux désireux d'assister aux épreuves. On oublie trop souvent que le montant qu'un consommateur est prêt à payer pour un bien, ici un spectacle, dépend aussi de ses préférences. Une personne qui a de petits moyens peut être prête à casser sa tirelire pour assister à une compétition des JO tandis qu'une autre ayant pourtant les moyens ne souhaitera pas mettre un centime ou en tout cas plus de 25 euros dans l'achat d'un billet. L'hétérogénéité des consommateurs s'observe dans les préférences aussi bien que dans les budgets.

Cette vertu d'une billetterie qui combine des petits prix et des prix forts n'est généralement pas perçue comme telle. Assis dans les rangées du haut des extrémités du stade, il est difficile de ne pas jalouser les privilégiés occupant les sièges des premiers rangs du milieu de l'enceinte. Il n'est pas sûr pour autant qu'une tarification uniforme strictement égalitaire remédie au problème.

Imaginez que tous les sièges soient mis en vente au tarif unique de 100 euros après un tirage au sort parmi tous les amateurs de spectacle olympique. Les moins bien placés ne pourront qu'invoquer la malchance

mais ils lorgneront peut-être quand même du côté des sièges des plus chanceux. En tout état de cause, cette tarification éliminerait les amateurs à petite bourse, ceux qui auraient été prêts à acheter un billet à 24 euros ou même à 99 euros. Elle comporte aussi le risque de rangées de sièges vides pour les épreuves les moins courues et peut donc entraîner des recettes insuffisantes au Cojop pour couvrir ses coûts.

On peut aussi imaginer un prix uniforme plus faible, voire nul, mais il faut alors faire appel aux finances publiques pour équilibrer les comptes. Ce qui revient à faire payer une partie de l'organisation des Jeux par les contribuables (ou les générations futures à travers la dette). Or il est dit et répété – et finalement semble largement admis –, que les Jeux de Paris 2024 ne doivent pas être subventionnés par de l'argent public.

## **Deux spectateurs subventionnés sur trois**

Les éléments chiffrés précis de la grille tarifaire, en particulier le nombre de sièges offerts dans chaque catégorie de prix, ne sont pas connus. Certaines données ont toutefois été rendues publiques : 10 % des billets à 24 euros et 50 % des billets à moins de 50 euros ; 70 % des billets à moins de 100 euros ; 10 % des billets à plus de 200 euros ; enfin, 0,5 % des billets à plus de 950 euros.

On ne sait pas toujours si ces pourcentages sont établis sur le même total, en particulier s'ils incluent ou non la billetterie pour les épreuves paralympiques, ni quelles inégalités sont larges (c'est-à-dire plus petit ou égal) ou strictes. On peut néanmoins essayer d'en tirer quelques observations.





Un total de 10 % de la billetterie affichera un tarif de 24 euros par place. [Anne Jea/Wikimedia](#), [CC BY](#)

Regardons au milieu d'abord : la médiane (moitié de billets en dessous et moitié au-dessus) est très inférieure à la moyenne puisqu'elles s'élèvent respectivement à 50 euros contre 100 euros. Dit autrement, au moins la moitié des spectateurs payent un prix inférieur au coût moyen du siège et bénéficient donc du fait que d'autres payent plus cher. Si les 70 % mentionnés plus haut correspondent à une inégalité stricte et au total des places pour les épreuves olympiques, environ deux spectateurs sur trois bénéficient d'un tel transfert, ou subvention implicite.

Regardons les extrêmes ensuite. Cinquante mille spectateurs (en faisant l'hypothèse que le total correspondant au 0,5 % ne concerne que les épreuves olympiques) contribuent à payer 4 % des dépenses totales alors que 10 % (le million de spectateurs qui payent leur siège à 25 euros) contribuent à hauteur de 2 %.

## **Mieux vaut quelques sièges vides que des caisses moins remplies**

Oui mais ne pourrait-on pas inverser la direction du transfert en disant que les acheteurs de billets à petit prix subventionnent implicitement les acheteurs qui payent leur siège au prix fort ? Les premiers ne contribuent-ils pas, même si c'est pour une part modeste, à la couverture des dépenses du Cojop ? Ceux qui ont les moyens auraient-ils besoin des acheteurs qui n'en ont pas beaucoup ? Non car il est très probable qu'avec une billetterie offrant uniquement des places s'échelonnant de 100 à 950 euros le risque de billets non vendus lié à l'absence éventuelle d'acheteurs pour certaines compétitions serait plus que compensé par le surcroît de recettes. Peut-être des chaises vides mais des caisses mieux remplies.

Un reproche parfois entendu pour dénoncer l'inégalité de la billetterie est que les amateurs fortunés peuvent évincer ceux qui le sont moins des sièges à petits prix. Il est vrai en effet qu'aucune règle n'empêche une personne à haut revenu d'acheter un billet à 24 euros, par exemple. Cependant, une contrainte budgétaire moins forte pousse logiquement vers l'achat de places offrant une meilleure visibilité, donc tarifées à un prix plus élevé. De plus, l'engouement lors de la première vague de mise en vente des places a été tel que les places à 24 ou 50 euros ont vite été épuisées, prises d'assaut par ceux qui ont été appelés en premier par le tirage au sort. La plupart de ceux qui par leurs ressources auraient été prêts à acheter des billets à plus de 100 euros n'ont vite eu pas d'autres choix.

Il faut cependant noter que la vente forcée de 3 spectacles lors de cette première vague a pu conduire des amateurs à fort pouvoir d'achat à se reporter sur les billets les moins chers pour une seconde ou troisième

compétition sans intérêt pour eux, peut-être même en prévoyant ne pas y assister du tout.

En outre, le Cojop a prévu une billetterie solidaire à travers les collectivités locales associées aux Jeux. Celles-ci bénéficient d'un accès prioritaire aux places bon marché. Un demi-million de billets à 24 euros leur est réservé (Les Échos, 1<sup>er</sup> mars 2023), soit le tiers du montant total de cette catégorie tarifaire. Les collectivités sont appelées à redistribuer ces billets aux habitants, « notamment aux enfants et aux jeunes, aux clubs sportifs locaux et aux publics prioritaires ».

De nombreuses collectivités ont commencé à s'organiser. À Lyon par exemple, un appel à manifestation d'intérêt de la mairie a été diffusé aux centres sociaux et éducatifs. Leurs responsables pourront obtenir et attribuer des places dans le cadre de leurs projets et activités. La discrimination tarifaire rejoint ici la discrimination positive.

## **Le plaisir télévisuel d'un stade plein**

Parlons pour finir des 4 milliards de téléspectateurs attendus. Nous avons considéré jusque-là qu'il n'y avait pas de transfert implicite entre spectateurs et téléspectateurs puisque nous avons supposé que la billetterie couvre les dépenses du Cojop à proportion de ses recettes. Soit 1265 millions d'euros ; ni plus ni moins.

Vous pourriez vous étonner qu'il puisse y avoir une subvention croisée puisque les téléspectateurs ne payent rien. Oui mais comme il s'agit de transfert implicite et d'analyse économique – une discipline selon laquelle rien n'est jamais gratuit –, on peut avancer que les téléspectateurs à travers leur paire d'yeux de consommateurs exposés aux annonces et marques rémunèrent in fine les droits télévisuels et les sponsors. Soit en divisant le nombre de téléspectateurs par le montant des recettes du Cojop obtenues auprès des diffuseurs et des sponsors environ 1 euro par téléspectateur en moyenne.

Se pourrait-il alors que les spectateurs contribuent au coût total du Cojop pour une proportion inférieure à leur part dans les recettes ? Ou l'inverse, c'est-à-dire que la subvention croisée aille des spectateurs vers les téléspectateurs ? Les deux sens sont en effet possibles. Il m'est difficile de répondre car je ne sais pas comment le montant des recettes à rechercher entre billetterie, sponsors et droits télévisuels a été décidé par le Cojop.

Un élément pourrait toutefois laisser penser que les spectateurs sont favorisés. Il est en effet communément admis que l'attractivité des téléspectateurs pour une compétition sportive baisse quand elle se joue devant un public clairsemé. On serait en présence de ce que les économistes appellent un effet de réseau indirect : la satisfaction du téléspectateur dépendrait du nombre de spectateurs et croîtrait lorsqu'il croît.

Cela semble avoir été confirmé lors de l'épidémie du SARS-CoV-2. N'a-t-on pas vu apparaître dans les travées des stades, de football en particulier, des spectateurs en carton poussant des clameurs enregistrées pour faire comme si ? Mieux le stade est rempli, plus le consentement à payer des diffuseurs et sponsors est élevé. Cela devrait logiquement conduire à baisser la contribution des spectateurs aux coûts de l'organisation des Jeux.

En résumé, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques passe par des dépenses de plusieurs milliards dont la plus grande partie est recouvrée auprès des téléspectateurs-consommateurs qui seront exposés aux annonces des diffuseurs et aux marques des sponsors. La partie restante est recouvrée auprès des spectateurs via la billetterie avec des tarifs qui s'échelonnent de 24 à 980 euros et avec la moitié des billets mis en vente à 50 euros ou moins.

En estimant à 100 euros le coût moyen du siège pour l'organisateur qu'il a à recouvrer par la vente des billets, il apparaît qu'environ deux tiers des spectateurs payent un prix en deçà. Ils bénéficient tout simplement d'un transfert du tiers restant de spectateurs qui payent leurs places au-dessus du coût.

Dit autrement, une surmarge est appliquée sur les billets à plus de 100 euros pour compenser les marges négatives des billets vendus à moins. C'est grâce à cette subvention implicite que le Cojop peut offrir des millions de places à 24 et 50 euros. Peut-on dès lors affirmer sans broncher que sa volonté d'organiser des Jeux populaires serait battue en brèche par une billetterie qu'il aurait réservée aux riches ?

\* \* \*

## **Crédit immobilier : le gouvernement prêt à assouplir certains critères d'octroi – Les Echos**

Les critères imposés depuis le 1er janvier 2022 fixent un taux d'endettement maximum de 35 % et une durée des prêts limitée à 25 ans. Mais alors que la production de crédit immobilier ralentit, courtiers et banquiers souhaiteraient un peu plus de souplesse.

La [chute de la production de crédit immobilier](#) commence à inquiéter jusqu'à Bercy. Le ministère de l'Economie et des Finances serait ainsi prêt à ouvrir la discussion sur les critères d'octroi gravés dans le marbre en 2022 par le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

« La diminution de la distribution de crédit s'explique avant tout par la remontée des taux et le retour à une tendance de long terme après une année exceptionnelle, notamment en termes de renégociations de prêt », explique-t-on à Bercy. Les taux de crédit ont plus que doublé en un an, [sans que les prix de l'immobilier ne baissent](#) beaucoup, ce qui a fait diminuer le pouvoir d'achat des ménages.

### **Le ministre « attentif aux remontées de terrain »**

Cependant, le gouvernement tient à vérifier que d'autres facteurs ne viennent pas freiner la distribution de crédits. Après avoir mensualisé temporairement le taux d'usure afin qu'il remonte plus progressivement entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juillet, de nouvelles pistes seraient ainsi envisagées.

Les critères HCSF ont pour objectif de limiter les risques de surendettement. Ils imposent un taux d'endettement maximum de 35 % des revenus (taux d'effort) et limitent la durée de prêt à 25 ans, sauf en cas d'achat sur plan où la durée peut aller jusqu'à 27 ans. Les banques ont néanmoins une marge de manoeuvre pour déroger à ces critères sur 20 % des dossiers de prêts (dont 20 % sur des investissements locatifs).

« S'agissant de la norme HCSF, le ministre est très attentif aux remontées de terrain et souhaite donc s'assurer que cette norme, qui vise un objectif de stabilité financière en évitant un excès d'endettement, ne devienne pas un obstacle à l'accès au crédit, et donc à la propriété, de ménages pourtant solvables », poursuit Bercy.

A la demande de Bruno Le Maire, « des travaux d'évaluations sont en train d'être menés en lien avec la Banque de France, le HCSF et l'ensemble des acteurs concernés ». L'entourage du ministre a d'ailleurs évoqué le sujet lors d'une rencontre avec la Fédération bancaire française (FBF) ce lundi. La décision, souligne-t-on à Bercy, sera prise en accord avec le gouverneur de la Banque de France, à l'issue de ces travaux. Le prochain HCSF est prévu en juin.

### **Une demande des courtiers et des banquiers**

Ces réflexions font partiellement écho aux analyses des courtiers et des banquiers. Face à une production de crédits immobiliers à la peine depuis le

début de l'année, ces derniers semblaient de plus en plus demandeurs d'une nouvelle discussion sur les critères d'octroi des crédits.

A leurs yeux, les investisseurs locatifs et les emprunteurs désireux d'acheter une [résidence secondaire sont pénalisés](#) par la limite du taux d'effort lorsqu'ils ont encore un crédit à rembourser sur leur résidence principale. Les taux de crédit ayant plus que doublé en un an, cette limite est beaucoup plus rapidement atteinte, même s'ils disposent d'un budget conséquent une fois qu'ils ont payé leurs charges.

Lors de sa dernière réunion, une source proche du HCSF avait déjà affirmé que le gouvernement resterait « extrêmement vigilant » à l'accès au crédit « car il permet l'accès à la propriété ». Pour Bercy, il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre stabilité financière et accès à la propriété par l'emprunt. Un sujet sur lequel il faudra convaincre les autres acteurs, et notamment la Banque de France.

\* \* \*

## **Nouveau coup de pouce budgétaire du gouvernement aux Armées - Les Echos**

Le ministère de la Défense a obtenu une rallonge de 1,5 milliard d'euros pour son budget 2023, qui avait déjà bénéficié d'une hausse de 3 milliards par rapport à l'an dernier. Un nouveau signal politique, alors que se négocient les conditions de la future loi de programmation militaire.

« Cette somme nous permettra d'amortir les effets de l'inflation, mais aussi d'accélérer la réparation de nos armées », a expliqué Sébastien Lecornu, le ministre des Armées. (Alfonso Jimenez/SIPA)

La « France à l'euro près », promise par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, il y a quelques mois, ne vaut pas pour tout le monde. Alors que le Conseil des ministres doit examiner ce mardi une très généreuse loi de programmation militaire qui prévoit de doubler à l'horizon 2030 le budget du ministère des Armées par rapport à 2017, celui-ci bénéficie aussi d'un nouveau coup de pouce budgétaire très conséquent dès cette année.

« J'ai demandé au président de la République et à la Première ministre de présenter prochainement au Parlement une demande de dépenses supplémentaires de 1,5 milliard d'euros en 2023. Cette somme nous permettra d'amortir les effets de l'inflation, mais aussi d'accélérer la réparation de nos

armées », a expliqué Sébastien Lecornu, le ministre des Armées, [dans une interview au « Parisien » ce dimanche](#) .

### **Contraintes budgétaires**

Dans le détail, cette enveloppe de 1,5 milliard va donc servir en partie à compenser les effets de la hausse des prix pour le ministère, mais aussi à accélérer la reconstitution du stock des munitions et à financer un effort de renforcement sur la défense sol-air en prévision des Jeux Olympiques de 2024.

Cette annonce est surprenante à plus d'un titre. D'abord car elle intervient au moment où le gouvernement doit faire face à des contraintes budgétaires fortes. Même si l'exercice 2022 s'est soldé par une bonne surprise [avec un déficit moins élevé que prévu](#) , l'objectif pour 2023 (un déficit à -5 % du PIB) s'annonce difficile à tenir. Certes, le bouclier tarifaire devrait moins coûter qu'envisagé grâce à la baisse des prix du gaz, [mais la croissance ne sera pas forcément au niveau espéré \(+1 %\)](#) .

Surtout, cette enveloppe conséquente bénéficie à un ministère qui n'avait pas à se plaindre jusque-là. Les crédits des armées avaient ainsi déjà été rehaussés cette année de 3 milliards d'euros par rapport à 2022, pour respecter les engagements de la loi de programmation militaire 2019-2025.

### **Signal politique**

Comment comprendre cette décision ? Il faut y voir « un signal politique », selon les mots d'un conseiller ministériel. Ce mardi, le Conseil des ministres doit examiner [la prochaine loi de programmation militaire 2024-2030](#) , d'un montant total de 413 milliards d'euros et qui doit aboutir à doubler le budget des Armées en 2030 par rapport à 2017.

Le montant des augmentations annuelles a fait l'objet de difficiles tractations, Matignon et Bercy plaidant pour limiter l'effort à 2 milliards les premières années quand les milieux militaires plaidaient pour le double. On devrait finalement être plus proche du niveau actuel, soit quand même 3 milliards d'euros. « L'effort consenti pour 2023 montre qu'on pourra ajuster si des besoins importants se font sentir », souligne la source gouvernementale.

**Renaud Honoré**

\* \* \*

*Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin [adhesion-2023.pdf](#) ([sprim-fo.org](#)) accompagné du paiement correspondant.*